

Charte d'utilisation du réseau Wifi public Connexion internet

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation de la connexion Wifi public proposée par certains services ou équipements publics de la Commune de Villefontaine.

Elle précise les responsabilités des utilisateurs, conformément à la législation et afin de permettre un usage normal et optimal de ce service Internet.

La Commune offre aux personnes disposant d'un smart phone, d'une tablette ou d'un ordinateur portable équipés d'une carte Wifi la possibilité de se connecter gratuitement au réseau Wifi public.

Avant de se connecter, les utilisateurs doivent prendre connaissance des conditions d'utilisation et des règles de bon usage de ce service.

I. CONDITIONS D'UTILISATION

1. L'utilisation du service WI-FI est soumise au respect par l'utilisateur des principes suivants, étant précisé **que toute utilisation du service vaut acceptation expresse de la présente charte par l'utilisateur, sans qu'une signature ne soit nécessaire**, desdits principes, nonobstant le respect des lois et règlements en vigueur. Les dispositions qui suivent concernent tous les utilisateurs du service de l'accès WIFI.

2. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le service WIFI à des fins illicites, interdites et illégales. A ce titre, l'utilisateur devra respecter, sans que cette liste ait un caractère exhaustif, les réglementations relatives :

- A la vie privée de toute personne et à son respect.
- Aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle et industrielle, qu'il s'agisse notamment de créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et

que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon

- Aux traitements automatisés de données nominatives.
- Au respect des règles d'ordre public en matière de contenu des informations qui seraient susceptibles d'être mises en ligne sur le réseau Internet portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des utilisateurs du réseau par accès à des messages, images ou textes provocants.
- Au secret des correspondances et à l'interdiction d'interception des communications émises par la voie des télécommunications.

3. L'utilisateur, dans le cadre de l'utilisation du service, s'engage également à :

- Ne pas récolter ou collecter d'informations concernant des tiers sans leur consentement.
- Ne pas diffamer, diffuser, harceler, traquer, menacer quiconque, ni violer les droits d'autrui.
- Ne pas créer une fausse identité.
- Ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à une donnée et/ou à un fichier.
- Ne pas transmettre à toute autre personne, le code temporaire d'accès au réseau public qui lui a été remis à titre strictement personnel. Il engage sa propre responsabilité.
- Ne pas diffuser ou permettre de télécharger tous éléments contenant des logiciels ou autres éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle.
- Ne pas adresser de message indésirable et à ne pas effectuer de spamming.
- Ne pas adresser de message et/ou message électronique comprenant des propos injurieux, diffamatoires, obscènes, indécents, illicites ou portant atteinte à tout droit, notamment les droits de la personne humaine et à la protection des mineurs.
- Ne pas transmettre de virus, cheval de Troie, bombe logique ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour les tiers et/ou d'autres utilisateurs.
- Ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données ou à s'y maintenir.
- Ne pas perturber les services et/ou contenus et/ou données auxquels il accède
- Ne pas envoyer des chaînes de lettres ou proposer des ventes dite boule de neige ou pyramidale
- Ne pas envoyer de publicité, de message promotionnel ou tout autre forme de sollicitation non désirée à d'autres utilisateurs.

4. L'utilisateur reconnaît, en acceptant les conditions d'utilisation du service, avoir reçu toutes les informations nécessaires concernant les spécifications et modalités d'utilisation du service, lequel permet de sélectionner ou de restreindre l'accès à certains sites, serveurs ou données et s'être vu proposé un de ces moyens.

5. L'utilisateur est responsable de la sécurité et de la protection de ses équipements. La Commune n'est pas responsable des problèmes de connexion possibles selon les ordinateurs et les agents n'interviennent pas sur le matériel personnel des usagers.

6. La Commune à la demande de tiers et/ou de toute autorité compétente, se réserve le droit de suspendre temporairement ou de manière définitive toute utilisation du service sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée et sans que l'utilisateur ne puisse revendiquer une quelconque indemnisation ou réparation.

7. D'une manière générale, la Commune ne peut être tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service par l'utilisateur, ce dernier reconnaissant que la Commune ne peut pas être responsable des contenus auquel accède l'utilisateur et que l'accessibilité aux contenus et services n'est pas garantie et peut être suspendue sans préavis.

II. TRACABILITE

L'ensemble des services utilisés génère, à l'occasion de leur emploi, "des données de trafic", historique des actions effectuées par les utilisateurs.

Ces fichiers conservent des informations : heures de connexion, identifiants de la connexion (adresse IP, adresse mac de l'ordinateur) depuis laquelle les services sont utilisés

Ces fichiers sont utilisés pour un usage technique. Ils sont essentiels à l'administration des systèmes. Ils servent en effet à remédier aux dysfonctionnements des services ou systèmes informatiques utilisés.

Toutefois l'utilisation des accès Wifi de la Commune ne s'effectue pas de manière anonyme. En application de la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006, relative à la lutte contre le terrorisme, complétée par le décret du 24 mars 2006, relatif à la conservation des données des communications électroniques, les données de trafic sont conservées pendant 1 an à compter du jour de leur enregistrement.

Dans le cadre d'une procédure judiciaire ces fichiers doivent être mis à la disposition de la justice « pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales ». Un extrait de ces fichiers sera alors couplé à l'extrait de la base de données des usagers concernés.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose aux poursuites disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

En cas de manquement au respect de cette charte (tout ou partie), l'utilisateur pourrait se voir refuser tout accès wifi, après décision de la commune de Villefontaine.

En cochant la case "J'accepte les conditions d'utilisation du service", l'utilisateur accepte d'utiliser le service WI-FI de la commune en respect des règles édictées dans les conditions présentées ci -dessus et devient « utilisateur » du service.

Délibération n°2020-09-04 du 12 octobre 2020

Patrick NICOLE-WILLIAMS

Maire de Villefontaine

